PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 mars 2024

Service : Commerce et économie
Agent traitant : MLLE24/01

Objet : Commerce et économie - Livret des commerçants - Octroi d'un subside pour l'Association des commerçants de la Vallée : décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la décision de confier la concrétisation du Livret des commerçants de Vaux et de Chaudfontaine - Source à l'Association des commerçants et indépendants de la Vallée ;

Considérant que le service Economie & Commerce a eu deux réunions avec Monsieur Jacques BAIBAI, Administrateur et Monsieur Christophe URBANSKI, Administrateur délégué de cette association afin d'organiser la réalisation du Livret des commerçants ;

Considérant que le Livret des commerçants sera distribué via Bpost dans toutes les boîtes aux lettres de Vaux-sous-Chèvremont et de Chaudfontaine - Source soit 4.728 boîtes aux lettres ;

Considérant que le coût de la distribution via Bpost est d'environ 900 € ;

Considérant qu'un montant (à définir par l'association) sera demandé à chaque commerce publié dans le Livret afin de financer la distribution de celui-ci ;

Considérant que le subside de 2.500 € octroyé, en juin 2022, par la Collège sera consacré en grande partie à d'autres projets de l'association ;

Considérant que l'association n'a pas le budget pour financer l'impression des 5.000 livrets ;

Considérant que le budget d'impression des 5.000 livrets est de 2.000 € ;

Considérant que les commerces de la Vallée ont besoin de visibilité après les inondations de juillet 2021 ;

Considérant que l'article budgétaire de l'économie 500/124-48 dispose du montant nécessaire ;

Vu qu'en sa séance du 04 mars 2024, le Collège communal a marqué son accord pour l'octroi d' un subside de 2.000 € de l'Association des commerçants et indépendants de la Vallée pour l'impression du Livret des commerçants ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article unique

D'octroyer le subside de 2.000 € à l'Association des commerçants et indépendants de la Vallée pour l'impression du Livret des commerçants.